

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mme Marienne, Mme Lemée, Mme Yvon, M. Bellanger, M. Briffaut, M. Choplin, M. Pollefoort, M. Poulain, M. Tabellout

Absent(e)s excusé(e)s : Mme D'Agostini, Mme Stéfanello, Mme Tolmont (pouvoir à Mme Lemée), M. Béatrix (pouvoir à Mme Yvon), M. Guitton, M. Leffray.

Secrétaire de séance : M. Poulain

Approbation du PV du 18 mars 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du 18 mars 2019

1 – SALLE MULTIFONCTIONS : AVANT PROJET SOMMAIRE

La commission salle Multifonctions s'est réunie jeudi dernier avec l'architecte qui lui a présenté l'avant-projet sommaire.

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs remarques avant de valider l'avant-projet sommaire.

Les remarques soulevées sont :

- Enrobé dans la cour : nous souhaitons du végétal sur une partie
- Eclairage supplémentaire : en fin de zone parking tennis en bas de voie et en haut dans l'angle de salle dirigée sur le parking bas. Cet éclairage doit être indépendant des autres de manière à ce qu'il n'éclaire pas systématiquement.
- Arbustes dans la descente – pignon de classe jusqu'aux escaliers pour réduire la masse du mur et le trou sous la classe
- Végétalisation sur le parking halle polyvalente
- Prévoir une place PMR (absente sur le document P02)
- Scène : volonté du conseil d'en voir une mobile avant décision finale. Pour le moment, le choix se porte sur une scène fixe.
- Pas de double entrée sur le parking
- L'entrée du cheminement piéton doit être réduit

Après délibération, le conseil municipal valide l'avant-projet sommaire en fonctions des éléments à revoir cités ci-dessus.

2 – SIVOM – SEJOUR POUR ADO EN CROATIE

Le service enfance jeunesse du SIVOM du Bocage Cénomans accompagne un groupe de jeunes du territoire dans la réalisation d'un projet de séjour en Croatie cet été.

Ce groupe s'est constitué en "junior association" et met en place des actions d'autofinancement pour alimenter le budget du séjour. Les jeunes proposent une fois par mois une opération lavage de voitures. La première opération a eu lieu à Pruillé dimanche dernier et a été un succès (44 voitures lavées pour un bénéfice de plus de 400€).

Les membres de la junior association, proposent aussi d'effectuer des petits travaux sur chaque commune du bocage à l'occasion de vacances scolaires de printemps. L'idée est que les jeunes exécutent des travaux ne nécessitant pas de compétences techniques particulières type, désherbage manuel au cimetière, peinture des mains courantes du stade de foot, ponçage et lasurage des bancs publics, en contrepartie d'une subvention allouée par la commune à l'association.

En dehors de l'aspect financier, cette initiative a pour objectifs de :

- Valoriser l'image de la jeunesse du territoire auprès de la population
- Donner l'envie à d'autres jeunes du territoire d'être dans une dynamique de projet.

- Permettre aux jeunes de mieux s'insérer dans la vie locale et de favoriser l'exercice de leur citoyenneté

Il est donc proposé d'accueillir 2/3 jeunes sur 2 ½ journées pour des travaux de peinture (réfection du jeu près des terrains de tennis) et de désherbage (dans le cimetière).

Après délibération, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle à la junior association de 225 € en échange de petits travaux sur la commune représentant 45h de travail à 5 € de l'heure.

Il charge le maire de répartir ces heures en fonction des besoins sur la commune.

3 – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL – ROUTE DE CHAUFOUR

Monsieur Pollefoort rappelle au conseil que la commune avait acheté un terrain route de Chaufour, lieudit « le vicariat » pour une opération de lotir de 5 lots. Depuis notre entrée dans Le Mans Métropole, cette opération n'est plus de notre compétence mais celle de la Communauté Urbaine du Mans.

Aussi, Mr Pollefoort propose de vendre ce bien à un lotisseur privé ce qui permettrait d'accueillir 5 nouvelles constructions.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à vendre le terrain au prix de 11.30 € le m2. Ce prix correspond aux frais engagés par la commune lors de son achat (prix du terrain, bornage, frais de notaires...).

Il charge le maire ou un adjoint de réaliser les démarches administratives s'y réfèrent.

4 – MISE EN VENTE DES TERRAINS « LA PIECE DU BOURG »

Suite à la dernière réunion de conseil, il avait été convenu de vendre, dans un premier temps, 2 parcelles de 400 et 600 m2 à 40€ le m2 non viabilisées.

Monsieur Pollefoort informe le conseil municipal qu'il a trouvé des acquéreurs pour ces 2 parcelles. Une demande de rendez-vous auprès du notaire a été sollicitée pour établir le compromis de vente.

5 – ELECTIONS EUROPEENNES : TABLEAU DES PERMANENCES

<u>Horaires</u>	<u>NOM et Prénom des membres du bureau</u>
8 heures à 10 heures 30	Dominique POULAIN, Chantal MARIENNE, Marie-Claire D'AGOSTINI
10 heures 30 à 13 heures	Martine LEMEE, Mohamed TABELLOUT, Roland BRIFFAUT
13 heures à 15 heures 30	Maurice POLLEFOORT, Jean-Yves CHOPLIN, Rémi BELLANGER
15 heures 30 à 18 heures	Didier LEFFRAY, Sylvie TOLMONT, Maurice POLLEFOORT

QUESTIONS DIVERSES

Vitesse centre bourg

Monsieur POULAIN souhaite revenir sur le problème de la vitesse dans le bourg. Malgré, un aménagement d'une zone 30 dans le centre bourg, la vitesse reste très élevée, notamment sur la route de Crannes.

Il souhaiterait qu'un STOP soit installé au carrefour de route de Crannes / Etival.

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge le maire d'adresser une demande auprès du service voirie du Conseil Départemental.

La séance est levée à 22h40.